

Argumentaire sur le référendum contre l'e-ID

Introduction

Le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent un changement de système historique: à l'avenir, les entreprises privées devront délivrer le passeport suisse numérique (e-ID) et gérer les données privées sensibles. Le bureau des passeports de l'État sera remplacé par de grandes banques, des compagnies d'assurance et des sociétés proches de l'État.

Une identification électronique de l'État (e-ID), c'est la carte d'identité et le passeport suisse sur Internet. Ainsi, les démarches auprès des autorités, la conclusion de contrats, mais également l'exercice des droits citoyens pourraient être simplifiés. Elle remplit la même fonction en ligne qu'un document d'identité officiel lors de la réception de lettres recommandées, de la conclusion d'un contrat de téléphonie mobile ou de la réception d'un extrait du registre de recouvrement de créances. Mais l'e-ID est bien plus que cela: c'est un pilier de la démocratie numérique et sera également appliquée pour l'exercice des droits populaires. Par conséquent, nous n'avons donc pas besoin d'un identifiant de commerce électronique, mais d'une véritable extension numérique de la carte d'identité, du passeport et de la carte de séjour.

Selon un sondage [représentatif](#)¹, 87 % de la population souhaite se faire délivrer le passeport numérique par l'État. Un manque de confiance net à l'égard des entreprises privées est constaté en particulier au niveau de la protection des données. Au lieu de tenir compte des attentes de la population, avec la loi sur les services d'identification électronique (LSIE²), la Confédération et le Parlement ont renoncé à ce devoir fondamental de l'État. Contre cette décision, nous avons pris le référendum avec succès: le peuple aura le dernier mot le 7 mars 2021.

Le référendum est soutenu par la Société numérique, l'organisation indépendante suisse de campagne Campax, la plateforme démocratique WeCollect et l'association PublicBeta. Nous sommes déjà soutenus par le PS Suisse, les Verts, le BPL et le Parti Pirate, le SSP, Internet Society Switzerland, droits [fondamentaux.ch](#)³, Conseil suisse des aînés (CSA), Association suisse des Aînés (ASA), Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) ainsi que des membres engagés de tous les partis.

Quel est l'objectif d'une identification électronique de l'État (e-ID)?

Comme une carte d'identité ou un passeport dans le monde physique, une carte d'identité électronique sert de preuve d'identité dans le monde virtuel. Elle crée ainsi la possibilité de s'identifier de manière sûre et simple sur Internet, comme le définit également le Conseil fédéral. Par conséquent, l'e-ID contient les données d'identification personnelles officielles habituelles, telles que le nom officiel, la date de naissance, le lieu de naissance ou l'image faciale.

1 <https://www.digitale-gesellschaft.ch/2019/05/27/ueberwaeltigende-mehrheit-will-digitalen-pass-vom-staat-repraesentative-umfrage-zur-e-id/>

2 <https://www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2019/6567.pdf>

3 <http://fondamentaux.ch>

Argumentaire sur le référendum contre l'e-ID

Le besoin d'une identification électronique conviviale et fiable (e-ID) existe en particulier dans le cadre des applications de l'administration en ligne. Jusqu'à présent, toutes les communes et tous les cantons étaient individuellement responsables de la manière dont les utilisateurs pouvaient être authentifiés sur leurs portails pour soumettre leur déclaration d'impôts, par exemple. En tant que pilier de la démocratie numérique, l'e-ID sera également utilisée dans l'exercice des droits populaires.

En outre, la conclusion de contrats pour lesquels l'identification est obligatoire (conclusion d'un contrat de téléphonie mobile, ouverture d'un compte bancaire) ou qui exigent une forme écrite serait simplifiée avec une e-ID en ligne.

Qu'en est-il du commerce électronique?

Dans la plupart des cas, aucune pièce de légitimation ou signature n'est requise pour conclure des contrats ou utiliser des services. Ce qui doit également rester le cas en ligne. Une e-ID de l'État doit être utilisable sur les portails en ligne privés, pour autant que de telles exigences d'identification ou d'exécution d'un contrat le prévoient - mais il n'est pas nécessaire d'avoir une loi qui crée un login universel pouvant être utilisé sur le plus grand nombre de sites web possible. Malheureusement, la loi adoptée sur l'EID3 ne prévoit pas de signature électronique (combinable).

L'e-ID contribuera-t-elle à protéger nos données contre les géants de la technologie?

Au contraire: la loi sur l'e-ID qui a été adoptée et qui prévoit la privatisation de l'e-ID, offre également aux géants technologiques internationaux la possibilité de devenir des émetteurs d'e-ID

Cependant, la majorité des logins ne peuvent pas être remplacés par une e-ID suisse puisqu'il ne s'agit pas d'une solution internationale. À l'avenir, les résidents suisses ne pourront toujours pas se connecter à Facebook ni Google ni à d'autres fournisseurs internationaux avec leur e-ID suisse. Par ailleurs, un login central n'est pas seulement problématique au niveau de la protection des données, mais représente également un risque majeur en cas de perte du mot de passe concerné, car tous les services interconnectés en sont affectés. Ce n'est pas en créant une nouvelle loi sur l'e-ID que la lutte contre les géants internationaux de la technologie pourra être menée à bien, mais plutôt par des dispositions fortes pour la protection des données (telles que l'interdiction de vente jumelée et l'applicabilité internationale, comme l'UE-DSGVO). Il est également important que les intérêts des émetteurs et le financement de l'e-ID soient transparents.

Quels sont les problèmes liés à la protection des données?

Avec l'adoption de la loi sur l'e-ID, les données personnelles sont touchées par trois points de contact notables:

1. Une nouvelle base de données centrale est créée à l'Office fédéral de la police (fedpol). Celle-ci sera utilisée pour la délivrance de l'e-ID par les fournisseurs d'identité (IdP) et pour la mise à jour permanente des données personnelles pour les services en ligne qui utilisent l'e-ID pour l'authentification. Fedpol devra pouvoir fusionner les différentes données d'identification personnelles provenant de différents registres.

Argumentaire sur le référendum contre l'e-ID

2. À chaque login, des données sont générées chez les fournisseurs privés de l'e-ID (IdP). Selon la loi toutefois, les IdP ne sont pas autorisés à exploiter commercialement «les données générées par une application de l'e-ID ni les profils d'utilisation basés sur celle-ci». Toutefois les données peuvent être conservées pendant six mois. Si par contre le principe de l'économie des données était observé, les données devraient être supprimées immédiatement. Une solution vraiment intelligente consisterait en outre à suivre le principe «Privacy by Design» et à choisir une architecture de système dans laquelle ces données n'accèdent pas à un endroit central.
3. Une personne enregistrée (avec ou sans e-ID) est facilement traçable et ce, en continu. Le risque existe qu'un enregistrement devienne de plus en plus nécessaire pour les transactions quotidiennes et qu'ainsi des profils de personnalité puissent être créés. En revanche, la tentation d'une remise individuelle apparaîtra en parcourant une boutique en ligne. Le chemin vers un prix personnalisé - et donc vers un client transparent - n'est plus très loin. Là aussi, des obstacles effectifs ne peuvent être créés que par des dispositions efficaces en matière de protection des données.

L'application SwissCovid peut-elle servir de référence?

Avec l'application de traçage des contacts SwissCovid, pour la première fois un projet informatique fédéral - en coopération avec la science, la société civile et les autorités - a été vouée à la protection des données dès le début. Le projet a montré que le respect de la vie privée et l'utilité ne s'excluent pas mutuellement (voire, que les défauts de l'application ne sont pas associés à la protection de la vie privée). Une architecture décentralisée, le respect de la vie privée dès la conception et des logiciels open source sont également possibles pour l'e-ID. Toutefois, les solutions commerciales ne s'y conformeront pas. La loi qui a été adoptée prévoit en outre une approche centralisée.

Qu'en pense la population?

Une [enquête](#)⁴ représentative menée par Demoscope en mai 2019 montre que 87 % de la population souhaite obtenir l'e-ID de l'État. Seuls 2% souhaitent que l'e-ID prévue soit délivrée par des entreprises privées. Le manque de confiance de la population envers les entreprises privées réside principalement dans la protection des données. En outre, 81 % des personnes interrogées considèrent que la signature électronique juridiquement contraignante est importante.

L'enquête représentative montre très clairement que dans les applications souhaitées, les procédures administratives et la participation politique figurent en tête de liste. L'émission d'une

⁴ <https://www.digitale-gesellschaft.ch/2019/05/27/ueberwaeltigende-mehrheit-will-digitalen-pass-vom-staat-repraesentative-umfrage-zur-e-id/>

Argumentaire sur le référendum contre l'e-ID

e-ID est un devoir central de la cyberadministration ainsi que de la démocratie numérique. Il est donc capital que cette tâche soit accomplie par l'État.

Le Digital Democracy Lab de l'Université de Zurich a également mené une [enquête](#)⁵ représentative en 2019 qui est parvenue à des résultats d'enquête similaires.

Que fait l'Europe?

Au sein de l'UE, le règlement [eIDAS](#)⁶ est en vigueur depuis 2016. Il permet l'identification électronique ainsi que les signatures électroniques et la reconnaissance transfrontalière des systèmes. Outre les signatures conventionnelles basées sur des cartes (cartes à puce), le règlement eIDAS autorise également les signatures dites à distance ainsi que la fonction d'identification en ligne, ce qui a pour but de simplifier considérablement le maniement.

Actuellement, de nombreux États membres de l'UE font certifier leurs systèmes d'identification électronique conformément au règlement eIDAS. La plupart d'entre eux avec [leurs solutions d'e-ID étatiques](#)⁷. Pour une reconnaissance mutuelle, la Suisse doit conclure un nouveau traité d'État avec l'UE. Ce qui est toutefois impossible sans accord-cadre avec l'UE.

L'exigence d'une e-ID étatique n'est-elle pas exagérée, puisqu'il ne s'agit pas d'un passeport électronique?

Actuellement, l'e-ID n'est pas un document de voyage reconnu au niveau international. En ligne, elle remplit toutefois la même fonction qu'une pièce d'identité officielle lorsqu'elle permet le retrait de lettres recommandées, la conclusion d'un contrat de téléphonie mobile, la certification de l'âge lors de l'achat de spiritueux et la réception d'un extrait du registre de recouvrement des créances. L'e-ID est l'équivalent électronique de la carte d'identité. Elle contient également les mêmes données personnelles.

Le Conseil fédéral lui-même crée l'analogie avec le passeport dans son message sur la loi. L'Office fédéral de la police (fedpol), qui est responsable des passeports et des cartes d'identité, écrit également dans son [concept](#)⁸ 2015 sur l'e-ID: «Une e-ID sert de preuve de l'identité d'une personne dans le monde virtuel, au même titre qu'une carte d'identité ou un passeport dans le monde physique».

En outre, des efforts internationaux, tels que ID2020 ou la Known Traveller Digital Identity

5 https://digdemlab.io/docs/DigDemLab_Report_eID.pdf

6 https://www.bsi.bund.de/DE/Themen/DigitaleGesellschaft/eIDAS/eIDAS_node.html

7 <https://www.republik.ch/2019/05/28/das-maerchen-des-unfaehigen-staates>

8 <https://www.digitale-gesellschaft.ch/uploads/2019/09/20150513-Konzept-f%C3%BCr-schweizerische-staatlich-anerkannte-eID-Systeme.pdf>

Argumentaire sur le référendum contre l'e-ID

(KTDI), visent à numériser les documents de voyage. Il est très probable que ce soit une question de temps avant que cela ne devienne une réalité.

Des protagonistes prétendent que l'e-ID serait délivrée par l'État

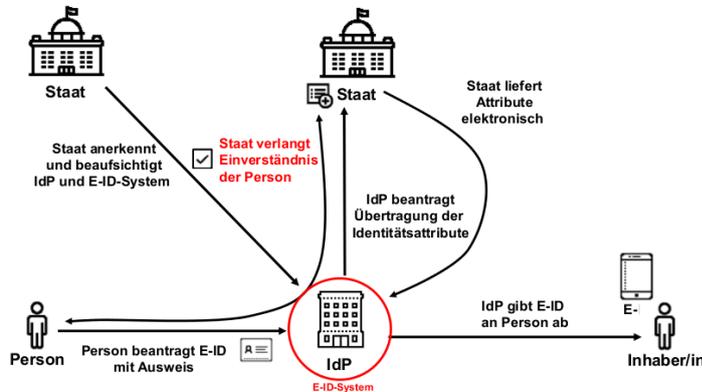
Conformément à la loi adoptée, les entreprises privées seraient les émetteurs de l'e-ID. Celles-ci délivrent l'e-ID, se chargent de leur promotion sur le marché, fournissent l'infrastructure et sont les interlocutrices des citoyennes et citoyens. À aucun moment, la Confédération n'apparaît directement. Ce serait par exemple comme si on demandait et recevait la carte d'identité au guichet du Crédit Suisse (CS), elle porterait le logo du CS et on s'identifierait auprès du CS pour commander son extrait du registre des poursuites. Pour la première fois la gestion d'un document d'identité suisse doit être privatisée et transmise au marché.

La question de savoir qui doit délivrer l'e-ID a marqué le débat parlementaire, de la motion de rejet à la dernière divergence. Finalement, le Parlement a rejeté le compromis selon lequel l'État (en complément du secteur privé) pourrait également délivrer une e-ID.

Les deux graphiques d'une présentation de l'Office fédéral de la justice montrent le rôle central des émetteurs privés (IdP) de l'e-ID:

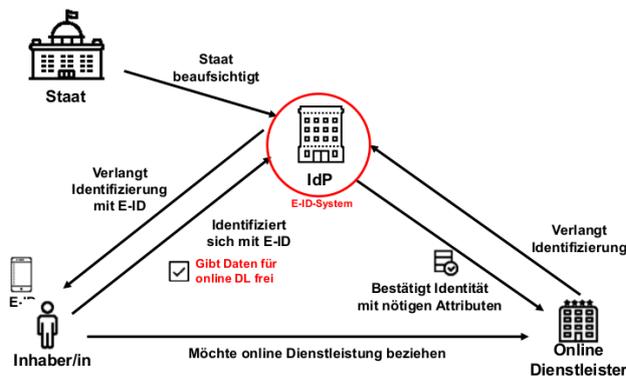
Argumentaire sur le référendum contre l'e-ID

Ausstellung einer E-ID



15. November 2017
Daniel Gruber, Vizedirektor Bundesamt für Justiz BJ

Einsatz einer E-ID



15. November 2017
Daniel Gruber, Vizedirektor Bundesamt für Justiz BJ

La Commission fédérale d'identification électronique (EIDCOM) n'est-elle pas une bonne solution?

La nouvelle EIDCOM prévue veille au respect de la loi sur l'e-ID. Toutefois, l'e-ID continuera d'être délivrée par des entreprises privées. L'EIDCOM ne pourra changer ni le cadre prescrit, ni l'orientation de la loi.

La Commission est responsable de la reconnaissance des émetteurs privés (IdP) et est également habilitée à retirer cette reconnaissance. Toutefois, il est peu probable qu'elle recourt à ce moyen si l'émetteur en question dispose d'un pouvoir de marché et que ce retrait entraîne l'invalidation de plusieurs millions d'e-ID et la paralysie du système.

Argumentaire sur le référendum contre l'e-ID

Comment fonctionne la production du passeport suisse analogique?

Le passeport suisse est établi par l'Office fédéral des constructions et de la [logistique](#)⁹. Concrètement, il élabore le passeport à partir des éléments transmis et lui attribue les caractéristiques personnelles.

Le canton de Schaffhouse a [introduit](#)¹⁰ une e-ID en 2018. L'infrastructure est exploitée par la société informatique du canton et de la ville de Schaffhouse (KDS). Les données personnelles sont stockées de manière décentralisée auprès des utilisateurs. La solution a été achetée à/par? Procvivis AG.

Combien de temps faut-il pour introduire une solution alternative de l'e-ID?

Des éléments d'identification authentifiés et un certificat qualifié pourraient, par exemple, être sauvegardés en toute sécurité sur une carte d'identité, un passeport ou une carte de séjour (carte à puce). La carte à puce pourrait en même temps être utilisée comme un second facteur d'authentification. La gestion des caractéristiques biométriques sensibles - comme prévue dans la loi sur l'e-ID - ne serait pas nécessaire.

⁹ <https://www.nzz.ch/schweiz/e-id-warum-sie-eher-einer-kreditkarte-gleicht-als-einem-pass-ld.1469233>

¹⁰ <https://sh.ch/CMS/Webseite/Kanton-Schaffhausen/Beh-rde/Services/Schaffhauser-eID--2077281-DE.html>